

PROJET
Réunion du CCAS
Du 23 octobre 2023

Date de convocation du Conseil d'Administration : 17 octobre 2023

L'An deux Mil vingt et un

Le 23 octobre 2023 à 18 heures

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Président.

PRESENTS : Anne Courbier (arrivée à 18h29), Nathalie Dumagnier, Nicole Girardin, Bernadette Marnay, Marylène Renault, Vincent Chenu,

ABSENTS : Arlette Lebraud, Mathieu Billaud, Yohann Brunet,

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CCAS DU 5 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire fait approuver le Procès-Verbal de la séance du CCAS en date du 5 septembre 2023.

Vu le procès-verbal du 5 septembre 2023,

Le CCAS, à la demande du Maire et après en avoir pris connaissance, approuve le Procès-Verbal de la séance du 5 septembre 2023.

Pour	3
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	2

2- BILAN REPAS DES AÎNÉS

Monsieur le Président rappelle que le repas des aînés s'est déroulé le 7 octobre.

M. le Maire remercie celles et ceux qui étaient présents ou qui se sont excusés, ne pouvant pas être présents.

M. le Maire interroge les membres sur le repas et l'animation. L'animation n'a pas été appréciée par tous, notamment parce qu'il a chanté pendant le repas. Après une troupe de théâtre en 2022, un chanteur en 2023, M. le Maire propose, au regard des coûts et de la qualité recherchée, que les membres du CCAS réfléchissent et recherchent une animation pour l'année prochaine pour un montant maximum ne dépassant pas 900 à 1 000€.

Concernant le repas pour lequel il a fallu négocier le prix, plusieurs personnes se sont plaintes du manque de fromage : au départ, le prix proposé était de 32€, avec le fromage en moins notamment, le prix a été ramené à 30€. En comparaison, le repas du 11 novembre pour les anciens combattants n'est qu'à 25 € mais il n'y a pas l'apéritif et un plat unique est proposé. C'est pourquoi M. le Maire propose de voir avec d'autres professionnels, même s'il préférerait faire travailler le restaurateur local, ce que fait également remarquer Mme Dumagnier.

Concernant l'animation, Mme Marnay pense que l'animation doit être après le repas et non pendant. M. le Maire approuve, comme l'année précédente avec la troupe de théâtre. Il est aussi important que l'on puisse changer, ce que convient Mme Renault en proposant plutôt une prestation comique.

Au final, le repas a regroupé plus de personnes que l'année précédente : 72 personnes étaient présentes, 9 à plein tarif, 13 à demi-tarif et 50 payées entièrement par la commune ; le reste à charge pour la mairie est de 1695 € + l'animation : 609.90 €.

3- BOITES A CADEAU

Le dispositif « Boîtes à cadeau » est relancé.

M. le Maire rappelle que ce dispositif a été intégré dans le règlement du CCAS car c'est une action de solidarité. La commune ayant reçu, comme les années précédentes, un mail d'invitation à y participer, M. le Maire propose de poursuivre cette action et informe les membres des modalités d'organisation : la collecte s'effectuera du 2 novembre au 10 décembre.

En amont, le dispositif consiste à récupérer toutes les boîtes à cadeaux faites par les habitants de la commune qui sont ensuite acheminées vers une plateforme ; les cadeaux sont ensuite dispatchés dans toutes les communes de la Vienne selon les besoins. La communication va être lancée pour récupérer les boîtes à cadeaux des habitants.

M. le Maire propose de s'appuyer sur la démarche initiée par M. Brunet qui récupérait les boîtes à cadeaux des habitants devant l'école et sur le marché ; en parallèle, des habitants déposaient également des boîtes à la mairie. C'est la raison pour laquelle M. le Maire souhaite poursuivre cette démarche, en ajoutant aux points de collecte organisés par M. Brunet, les dépôts à la Mairie et à la Garderie.

Mme Marnay demande comment savoir si toutes les familles dans le besoin sont bien ciblées. M. le Maire rappelle qu'il passe par la banque alimentaire pour connaître les personnes susceptibles de bénéficier de ce dispositif. Comme l'an dernier, suite au questionnaire envoyé par le dispositif « boîtes à cadeaux », M. le Maire va se rapprocher de la banque alimentaire pour connaître les caractéristiques des bénéficiaires afin de renvoyer les éléments statistiques au dispositif. Pour rappel, l'année dernière, il y avait 11 familles pour 25 personnes qui en avaient bénéficié sur la commune. La distribution avait été faite principalement par la banque alimentaire.

Le CCAS, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'organisation du dispositif Boîtes à Cadeaux dans la commune

Pour	5
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Mme Courbier arrive à 18h29.

4- DIVERS

A- Restos du cœur

M. le Maire fait part de l'information reçue des Restos du cœur de Saint Julien l'Ars et des dates d'inscription (7 et 8 novembre) et de distribution (les mardis à partir du 21 novembre).

B- Centre de Ressource Territoriale

M. le Maire informe qu'il est allé à l'inauguration du Centre de Ressource Territoriale « Cœur de Vienne » à l'EPHAD de Chauvigny « Les Châtaigniers ». Ce dispositif est le premier dans le département. Il permet aux personnes âgées de rester le plus longtemps à domicile grâce à un accompagnement renforcé à domicile :

- Accès aux soins et prévention : évaluation et dépistage des fragilités, assistance pour des actes de télésanté,
- Lutte contre l'isolement : activités comme atelier cuisine, sport nature, loto, belotte...
- Suivi renforcé à domicile grâce à une coordination entre les professionnels par un interlocuteur unique
- Sécurisation de l'environnement : téléassistance, matériels adaptés...

Mme Marnay demande quel territoire couvre ce centre : il intervient des communes qui vont de Buxerolles à Mignaloux jusqu'à Saint Savin.

C- Portage de repas et aides aux personnes âgées

M. le Président et Mme Courbier ont organisé des rencontres avec des porteurs de repas et aides pour les personnes âgées : Présence Verte qui n'a pas pu être au rendez-vous et Menu Service.

Mme Courbier informe qu'elle a rencontré l'un des cofondateurs de Menu Service. Il a présenté les services :

- Portage de repas,
- Aide administrative
- Téléassistance reliée à Mondial Assistance
- Petits bricolages, petits jardinages

Leur plus grosse activité est le portage de repas. Il livre trois fois par semaine avec des produits frais, choix entre plusieurs plats et plusieurs formules. Ils viennent de Cholet.

D'expérience : les repas sont copieux et bons.

Ils s'adaptent selon les régimes, les allergies et les demandes.

Il ne propose pas de ménage, même si leur plaquette le propose ; elle est nationale. Il préfère travailler en complément avec les ADMR et aides à domicile qui sont déjà installées.

Le service est déductible des impôts.

Ils proposent des ateliers gratuits de nutrition avec dégustation. Mme Courbier pensait que ça pourrait plaire à l'association Au Fil du Temps pour les mardis après-midi où les membres de l'association jouent à des jeux.

Mme Renault pense à Mutualité Sociale Agricole (MSA). Mme Girardin précise qu'il s'agit de Présence Verte.

M. le Président rappelle qu'il ne souhaite pas mettre en avant juste une entreprise ou une association mais de pouvoir proposer un panel de propositions aux habitants. Ils espèrent toujours rencontrer Présence Verte voir d'autres organismes.

D- Octobre Rose

La marche Octobre Rose s'est déroulée le dimanche 22 octobre. Le bilan est très positif. Malgré le temps humide, plus de 300 personnes se sont déplacées. Les recettes se montent à 1700 €.

M. le Maire informe qu'ils regrettent que certaines personnes ne se soient pas inscrites pour faire l'un des tracés. C'est pourquoi les membres proposent de distribuer un ticket ou un bracelet à ceux qui s'inscrivent pour bénéficier du ravitaillement. Mme Girardin fait part qu'aux alentours, une

commune a demandé 10 € pour Octobre rose, ce qui paraît cher. M. le Président précise que la commune a financé le ravitaillement et l'apéritif à la fin dans le but que tous les gains soient reversés à la ligue.

A l'avenir, M. le Président souhaiterait que les membres du CCAS participent à l'organisation de cette action.

E- Livret du CCAS

Le livret du CCAS sera proposé une prochaine fois ; il n'est pas possible, pour l'instant, à la secrétaire de le finaliser en raison de l'arrêt maladie prolongé de sa collègue.

F- Supérette API

Mme Girardin demande des informations sur l'épicerie qui a été mentionné sur le petit journal.

M. le Président présente le dispositif de la supérette API qui a pour objectif de répondre aux attentes des habitants : en libre accès 7/7jours et 24h/24, la mini-supérette aura une superficie de 40 m² avec accès handicapé et s'adresse principalement aux communes de + 1000 habitants qui n'ont pas de supérettes, comme Savigny l'Evescault, Bignoux et Saint Maurice La Clouère qui ont été sollicitées. Elle devrait ouvrir d'ici la fin du 1er trimestre 2024 et sera installée derrière la salle de l'étang.

Mme Renault demande quels produits seront disponibles. M. le Maire précise que ce seront des produits plutôt locaux et généralistes, à un prix accessible, proches des prix des supérettes à proximité de Savigny.

L'investissement de la commune s'élève à 3 000€ + les coûts de raccordement électrique moyennant un loyer de 50€ par mois. Il s'agit d'apporter un service aux habitants. Si cela fonctionne, le coût de ce service sera remboursé en 5 ans.

G- Atelier numérique et autres

Mme Girardin rappelle que le prochain atelier numérique est jeudi et fait part à la commission qu'il y a moins de participants. Mme Girardin précise qu'il serait bon de communiquer à nouveau sur ce service en indiquant qu'il est aussi possible d'avoir des rendez-vous individuels. Mme Girardin demande également s'il serait possible d'envisager des ateliers en direction des aînés pour réviser le code de la route, voire des gestes aux premiers secours. M. le Président va donc se renseigner pour répondre aux demandes des aînés.

La séance est levée à 19h.